

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 11 AVRIL 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bonneuil-sur-Marne, légalement convoqué le 31 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, le **onze avril deux mille vingt-trois**, en mairie, à dix-huit heures et neuf minutes sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Président du CCAS.

Présents :

Conseillers municipaux membres élus :

Mme Virginie DOUET
Mme Mireille COTTET
Mme Véronique MALLET-GODIN
Mme Catherine MONIÉ
Mme Louise GEOFFROY

Représentants d'associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, membres nommés, administrateurs formant la majorité des membres en exercice :

Mme Patricia CHEVET
Mme Annie DUVERGER
M. Pierre LE METAYER
Mme Claudine BESNIER

Absents excusés et représentés :

M. Marc SCEMAMA (procuration donnée à Mme Catherine MONIÉ)
Mme Nathalie ANDRIEU (procuration donnée à Mme Véronique MALLET-GODIN)
Mme Andrée BENNE (procuration donnée à Mme Patricia CHEVET)
Mme Coralie PIVARD (procuration donnée à M. Pierre LE METAYER)
M. Paul GUIGNARD (procuration donnée à Mme Claudine BESNIER)

Absents excusés non-représentés :

M. Boumedine BEMMOUSSAT

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Le compte-rendu analytique du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bonneuil-sur-Marne du 28 Février 2023 est approuvé à l'unanimité.

B. DECISIONS DU PRESIDENT DU CCAS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FEVRIER 2023 AU 5 AVRIL 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bonneuil-sur-Marne prend acte des décisions prises par son Président.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET DES BUDGETS ANNEXES DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE ET DE LA REUSSITE EDUCATIVE

Monsieur Denis ÖZTORUN, Président du CCAS, précise que le compte de gestion est préparé comme chaque année par le Trésor Publique qui nous informe de l'état de gestion. Avez-vous des questions ou des remarques ? Aucune questions, ni remarques.

Le compte de gestion 2022 du budget principal du CCAS et des budgets annexes du service d'aide à domicile et de la réussite éducative est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET DES BUDGETS ANNEXES DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE ET DE LA REUSSITE EDUCATIVE

Monsieur Denis ÖZTORUN, Président du CCAS, précise que le compte administratif comporte des explications plus détaillées également préparé par le Trésor Publique qui nous informe de la situation du compte, c'est là que vous avez l'expression budgétaire du CCAS, le Président est garant du compte administratif et ne peut donc pas prendre part au vote. Nous remercions les fonctionnaires du Trésor Publique du travail important réalisé et donne la parole à Mme Mireille COTTET, Vice-Présidente du CCAS : Avez-vous des questions ou des remarques ? Aucune questions, ni remarques.

Le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS et des budgets annexes du service d'aide à domicile et de la réussite éducative est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET DES BUDGETS ANNEXES DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE ET DE LA REUSSITE EDUCATIVE

Monsieur Denis ÖZTORUN, Président du CCAS, précise que le vote du compte de gestion et du compte administratif signifie la prise en compte du report de résultats en 2023, vous le trouverez en page 10 du compte de gestion.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Aucune questions, ni remarques.

L'affectation des résultats 2022 du budget principal du CCAS et des budgets annexes du service d'aide à domicile et de la réussite éducative est approuvé à l'unanimité.

4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET DES BUDGETS ANNEXES DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE ET DE LA REUSSITE EDUCATIVE

Monsieur Denis ÖZTORUN, Président du CCAS, précise qu'il n'y a pas de changement du budget primitif par rapport à l'année dernière, par contre il a été décidé de revoir les actions du CCAS dans leur globalité afin d'optimiser le travail du CCAS et du service Social de la Municipalité, avec des missions plus importantes plus souples et plus générales durant l'année à venir donc vous allez être plus responsables de beaucoup plus de choses que maintenant.

Nous nous sommes rendus compte que nous avons besoin de plus de souplesse envers la population et d'élargir les compétences du CCAS envers une population de plus en plus précaire dans ces périodes difficiles de crise financière, nous comptons redonner plus de responsabilités et de force au CCAS dans les mois à venir, donc un vrai outil offensif au profit de la population avec toute la souplesse nécessaire pour pouvoir agir. Ce budget de fonctionnement qui est assez simple ne veut pas dire que nous n'allons pas avoir besoin d'un budget supplémentaire, dans le cadre des compétences données au CCAS il n'y a pas besoin d'investissement.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Je pense que vous devrez en avoir pour le budget supplémentaire par contre.

Aucunes questions, ni remarques.

Le budget primitif 2022 du budget principal du CCAS et des budgets annexes du service d'aide à domicile et de la réussite éducative est approuvé à l'unanimité.

5. INFORMATIONS DIVERSES

Mme Delphine JOUBERT informe que le **Service d'Aide À Domicile** est soumis à un agrément du Département. Concernant le **SAAD** de Bonneuil-sur-Marne ce dernier a reçu son agrément en février 2009 le renouvellement s'établit tous les 15 ans et est donc prévu pour le début d'année 2024.

Ce renouvellement est conditionné à la réalisation et à la transmission d'une évaluation externe auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne d'ici le 30 septembre 2023.

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la Haute autorité de santé (HAS) la mission de modifier le dispositif d'évaluation des établissements médico-sociaux. Le Décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et son Décret modificatif n°2022-695 du 26 avril 2022 définissent désormais le nouveau cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS). Une évaluation externe du SAAD du CCAS de Bonneuil-sur-Marne doit donc être réalisée par un organisme extérieur habilité par la HAS et ce, dans le respect du cahier des charges fixé par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Afin de répondre à cette obligation d'évaluation, il est ainsi nécessaire de sélectionner un organisme habilité. Pour cela, une consultation a été lancée mi-mars par le CCAS auprès de trois organismes habilités. Compte tenu des délais contraints, la mission d'évaluation devra se dérouler pendant les mois de mai et juin 2023 avec une remise du rapport final programmé le 15 juillet 2023. Les dépenses correspondantes à cette prestation sont inscrites au budget 2023 du CCAS et vous ont été présentées lors du DOB.

M. Pierre LE METAYER demande quel est le coût budgété de la mission ?

Mme Delphine JOUBERT répond : 15 000 € qui était inscrit en 2022 mais non réalisé donc reporté en 2023. Nous ne connaissons le coût réel qu'au moment de la sélection du cabinet d'étude.

Mme Louise GEOFFROY demande s'il s'agit d'une accréditation ?

Mme Delphine JOUBERT répond : il s'agit d'une demande d'agrément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et vingt-cinq minutes

Secrétaire de séance



Mme Patricia CHEVET

Le Président du CCAS



M. Denis ÖZTORUN

